



## AXIS – 50 M (entraînement mécanique)

Metarex Duo De Sangosse			épandage normal			AXIS - M (mech.) 50									
	18 m	20 m	21 m	24 m	24 m										
	S 4	S 4	S 4	S 4	S 6										
	450	480	480	540	600										
	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	6,5	7	7	9	9,5										
	56	60	60	65	81										
	K 13	L 13	L 13	M 13	L 13										
	450	480	480	540	600										
	--	--	--	--	--										
	--	--	--	--	--										
kg / ha															
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12
1	2.3	2.1	1.9	2.1	1.9	1.8	2.0	1.8	1.7	1.8	1.6	1.5	1.8	1.6	1.5
2	5.0	4.5	4.2	4.5	4.1	3.8	4.3	3.9	3.6	3.8	3.4	3.1	3.8	3.4	3.1
3			9.7		9.5	8.8	10.0	9.1	8.3	8.8	8.0	7.3	8.8	8.0	7.3

Un contrôle de débit à poste fixe ne peut s'effectuer avec cette semence en raison de son faible poids spécifique et des doses / ha réduites. Utiliser comme base de réglage les quantités indiquées dans la colonne kg / ha. Contrôler le débit réellement épandu sur une surface de 0,5 ou 1,0 ha.

Metarex Duo De Sangosse			épandage normal			AXIS - M (mech.) 50									
	25 m	25 m	27 m	27 m	28 m										
	S 6	S 4 + Z 14 *	S 4 + Z 14 *	S 6 + Z 16 *	S 4 + Z 14 *										
	600	480	540	480	540										
	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50	50 / 50										
	9,5	5,5	6,5	7	6,5										
	81	74	79	84	79										
	L 13	L 13	N 13	L 13	N 13										
	600	480	540	450	540										
	--	--	--	--	--										
	--	--	--	--	--										
kg / ha															
	km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12
1	1.7	1.5	1.4	1.7	1.5	1.4	1.6	1.4	1.3	1.6	1.4	1.3	1.5	1.4	1.3
2	3.6	3.3	3.0	3.6	3.3	3.0	3.3	3.0	2.8	3.3	3.0	2.8	3.2	2.9	2.7
3	8.4	7.6	7.0	8.4	7.6	7.0	7.8	7.1	6.5	7.8	7.1	6.5	7.5	6.8	6.3

Un contrôle de débit à poste fixe ne peut s'effectuer avec cette semence en raison de son faible poids spécifique et des doses / ha réduites. Utiliser comme base de réglage les quantités indiquées dans la colonne kg / ha. Contrôler le débit réellement épandu sur une surface de 0,5 ou 1,0 ha.

**Conditions générales**  
 Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-grandulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des grandes-amalimacs est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.



## AXIS – 50 M (entraînement mécanique)

Metarex Duo De Sangosse										AXIS - M (mech.) 50					
épandage normal															
	30 m			30 m			30 m			30 m			32 m		
	S 8			S 10			S 6 + Z 16 *			S 8 + Z 18 *			S 10		
	600			540			480			450			600		
	50 / 50			50 / 50			50 / 50			50 / 50			50 / 50		
	9,5			9			7			2			9,5		
	98			96			87			90			99		
	M 13			N 13,5			M 13			M 13,5			O 13,5		
	600			540			480			450			600		
	--			--			--			--			--		
	--			--			--			--			--		
kg / ha															
	10			10			10			10			10		
	11			11			11			11			11		
	12			12			12			12			12		
1	1.4	1.3	1.2	1.4	1.3	1.2	1.4	1.3	1.2	1.4	1.3	1.2	1.3	1.2	1.1
2	3.0	2.7	2.5	3.0	2.7	2.5	3.0	2.7	2.5	3.0	2.7	2.5	2.8	2.6	2.3
3	7.0	6.4	5.8	7.0	6.4	5.8	7.0	6.4	5.8	7.0	6.4	5.8	6.6	6.0	5.5
4			10.0			10.0			10.0			10.0			9.4

Un contrôle de débit à poste fixe ne peut s'effectuer avec cette semence en raison de son faible poids spécifique et des doses / ha réduites. Utiliser comme base de réglage les quantités indiquées dans la colonne kg / ha. Contrôler le débit réellement épandu sur une surface de 0,5 ou 1,0 ha.

Metarex Duo De Sangosse										AXIS - M (mech.) 50					
épandage normal															
	33 m			33 m			35 m			35 m			35 m		
	S 6 + Z 16 *			S 12			S 6 + Z 16 *			S 8 + Z 18 *			S 12		
	540			540			600			540			600		
	50 / 50			50 / 50			50 / 50			50 / 50			50 / 50		
	7,5			8,5			8,5			5			9		
	92			95			95			95			97		
	N 13,5			O 13,5			P 13,5			O 13,5			Q 13,5		
	540			540			600			540			600		
	--			--			--			--			--		
	--			--			--			--			--		
kg / ha															
	10			10			10			10			10		
	11			11			11			11			11		
	12			12			12			12			12		
1	1.3	1.2	1.1	1.3	1.2	1.1	1.2	1.1	1.0	1.2	1.1	1.0	1.2	1.1	1.0
2	2.7	2.5	2.3	2.7	2.5	2.3	2.6	2.3	2.1	2.6	2.3	2.1	2.6	2.3	2.1
3	6.4	5.8	5.3	6.4	5.8	5.3	6.0	5.5	5.0	6.0	5.5	5.0	6.0	5.5	5.0
4			9.9			9.9			9.4			8.6			8.6

Un contrôle de débit à poste fixe ne peut s'effectuer avec cette semence en raison de son faible poids spécifique et des doses / ha réduites. Utiliser comme base de réglage les quantités indiquées dans la colonne kg / ha. Contrôler le débit réellement épandu sur une surface de 0,5 ou 1,0 ha.

Conditions générales  
 Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-grandeurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des grandes-amalimacs est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.



**AXIS – 50 M (entraînement mécanique)**

Metarex Duo De Sangosse										AXIS - M (mech.) 50						
épandage normal																
	36 m			36 m			36 m									
	S 8			S 6 + Z 16 *			S 12									
	540			600			600									
	50 / 50			50 / 50			50 / 50									
	5			8,5			9									
	95			95			97									
	O 13,5			P 13,5			Q 13,5									
	540			600			600									
	--			--			--									
	--			--			--									
kg / ha																
		km/h			km/h			km/h			km/h			km/h		
		10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12
1		1.2	1.1		1.2	1.1		1.2	1.1							
2		2.5	2.3	2.1	2.5	2.3	2.1	2.5	2.3	2.1						
3		5.8	5.3	4.9	5.8	5.3	4.9	5.8	5.3	4.9						
4		10.0	9.1	8.3	10.0	9.1	8.3	10.0	9.1	8.3						

Un contrôle de débit à poste fixe ne peut s'effectuer avec cette semence en raison de son faible poids spécifique et des doses / ha réduites. Utiliser comme base de réglage les quantités indiquées dans la colonne kg / ha. Contrôler le débit réellement épandu sur une surface de 0,5 ou 1,0 ha.

**Conditions générales**  
 Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-grandulateurs sont données à titre indicatif. Le comportement des grandes-amplitude est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

**METAREX® DUO** - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16.2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg.- Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P262 Eviter tout contact avec la peau. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P301+P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/réceptier conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. SPe6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **FEVRIER 2021.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Version actualisée des fiches produits disponible sur [www.ciblage-anti-limaces.fr](http://www.ciblage-anti-limaces.fr) - Résultats affichés en comparaison à METAREXINO.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**